

## Règlement

### Jeu Concours #JMEuropeNormandie

#### Article 1 : Présentation

La Région Normandie, siégeant à l'Abbaye aux Dames, Place Reine Mathilde, CS 50523 – 14035 Caen, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat qui consiste à répondre à un questionnaire sur l'Union européenne et les projets soutenus par les fonds européens en Normandie. Ce jeu se déroule du 2 au 31 mai 2017 (inclus), il est intitulé « #JMEuropeNormandie » et est accessible via le site web [www.europe-en-normandie.eu](http://www.europe-en-normandie.eu), Twitter et Facebook.

La promotion du jeu sera effectuée sur les supports digitaux de la Région Normandie (notamment sur certains de ses sites internet et via ses comptes sur les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter).

Ce jeu se déroule dans le cadre du Joli mois de l'Europe et est ouvert à toutes les personnes résidant en Normandie, âgées de 18 ans et plus, à l'exception des membres du personnel de la Région Normandie ainsi que les membres de leur famille (foyer fiscal).

Le Concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook.

#### Article 2 : Modalités de participation

Les conditions de participation sont les suivantes :

- être âgé de 18 ans et plus ;
- répondre au questionnaire en ligne :  
<https://sphinx.normandie.fr/SurveyServer/s/NOMINATIF/QuizJME/questionnaire.htm>

Seules les participations complètes et respectant l'ensemble des conditions du présent règlement seront prises en compte dans le cadre du jeu.

#### Article 4 : Modalités de désignation et d'information des gagnants

Le questionnaire comporte 10 questions. Les 5 premières questions portent sur l'Union européenne et valent 1 point chacune. Les 5 dernières questions portent sur des réalisations cofinancées par les fonds européens en Normandie et valent 3 points chacune. Les répondants obtiendront donc une note sur 20. A l'issue de la période de participation au concours (1<sup>er</sup> juin 2017), les résultats seront analysés et les participants seront classés par ordre décroissant en fonction de leurs résultats au questionnaire.

Dans le cas où, parmi les quatre lauréats, plusieurs auraient obtenus une note équivalente, ils seront départagés par leur rapidité de réponse au questionnaire.

Si les participants ne peuvent être départagés par le critère de la rapidité de leur réponse, un tirage au sort sera organisé.

## **Article 5 : Descriptif de la dotation**

Les gagnants du jeu concours #JMEuropeNormandie se verront remettre leurs dotations en juin 2017 :

- 1<sup>er</sup> lot : un coffret cadeau à 299,90 € pour un séjour en France ou en Europe dans un hôtel de 3 à 5 étoiles. Deux nuits avec petits-déjeuners pour deux personnes. Le transport n'est pas pris en charge.
- 2<sup>ème</sup> lot : un coffret cadeau à 199,90 € pour un séjour en France ou en Europe dans un hôtel de 3 à 5 étoiles. Deux nuits avec petits-déjeuners pour deux personnes. Le transport n'est pas pris en charge.
- 3<sup>ème</sup> lot : un coffret cadeau à 119,90 € pour un séjour en France ou en Europe dans un hôtel de 2 à 3 étoiles. Une nuit avec petit-déjeuner et dîner ou deux nuits avec petits-déjeuners pour deux personnes. Le transport n'est pas pris en charge.
- 4<sup>ème</sup> lot : un coffret cadeau à 49,90 € : 1 nuit et plus pour 2 personnes parmi plus de 2 000 hébergements dans toute l'Europe. Le transport n'est pas pris en charge.

La dotation pourra leur être envoyée par courrier à l'adresse qu'ils auront préalablement fournie. Ils pourront également venir retirer leur dotation directement à la Région Normandie sur le site de Rouen ou de Caen, sur présentation d'une pièce d'identité.

## **Article 6 : Informatiques et libertés**

Les informations recueillies dans le cadre des jeux sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à la Région Normandie pour l'acheminement des lots.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire à la Direction de la communication de la Région Normandie à l'adresse suivante :

*Abbaye aux Dames  
Place Reine Mathilde  
CS 50523  
14035 Caen*

## **Article 7 : Responsabilité**

La Région se dégage de toute responsabilité liée à un dysfonctionnement en rapport avec les caractéristiques même d'internet. Sa responsabilité ne pourrait également être engagée, si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié, annulé ou interrompu.

**Article 8 : Acceptation du règlement**

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

**Article 9 : Interprétation du règlement**

Les éventuelles demandes relatives à l'interprétation du présent règlement sont à communiquer par écrit, à l'attention de la Direction Europe et International de la Région Normandie, à l'adresse mentionnée à l'article 6 du présent règlement. Cette demande ne peut être transmise au-delà d'un délai de 15 jours après la fin du jeu. Le jeu se termine au moment de la désignation des vainqueurs du jeu concours.

**Article 10 : Loi applicable**

La loi applicable est la loi française.

**Article 11 : Dépôt du règlement auprès d'un Huissier de Justice**

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Jean-Marie Courieult Huissier de Justice associé au sein de la SCP Jean-Marie Courieult – Hind Elaidouni sise résidence les Saints Pères au 39 rue de la Pigacière, CAEN